YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.29
N/Réf : NDA/FG

# DECISION N° 2001 - 360

**OBJET : Signature de la convention relative à un levé topographique, Rue Paul Doumer à YERRES**

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122 – 22 et R 2131-2,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 04 Avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention portant sur un levé topographique à l'échelle de 1/200ème de la Rue Paul Doumer, de la limite de VILLECRESNES jusqu'à 30 m au delà de la Rue du Parc à YERRES,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association de Topographes Géomètres et Techniciens d'Etudes (A.T.G.T.), dont le siège social est 2 Bld des Pays-Bas – BP 30 – SENART PARISUD 2 – 91250 – TIGERY, correspond aux intérêts de la Commune,

## - DECIDE -

DE confier à l'Association de Topographes Géomètres et Techniciens d'Etudes (A.T.G.T.), dont le siège social est 2 Boulevard des Pays-Bas – BP 30 – SENART PARISUD 2 – 91250 – TIGERY, la mission d'effectuer un levé topographique au 1/200ème (L = 300 m environ) de tous les détails de surface y compris le carrefour de la Rue du Parc ainsi qu'une livraison d'un fichier (DAO-AUTOCAD) et de 2 tirages,

23 NOV. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

DE signer la convention correspondante,

DIT que le montant des honoraires correspondants s'élève à 1 372,04 € H.T. (9 000 F 00 H.T.) soit 1 640,96 € T.T.C. (10 764 F 00 T.T.C.),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2001, sous-fonction 040, nature 6226,

MAIRIE D'YERRES

Fait à YERRES, le 5 Novembre 2001
Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN